

**RAPPORT ANNUEL**  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

**EXERCICE 2019**





# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

ZOOM SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE DSP DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE .....	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT .....	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	P 8

## A) GÉNÉRALITÉS .....

P 8-9

1- Les missions .....	p 8
2- Les abonnés .....	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement .....	p 8
4- Délégation de Service Public .....	p 9

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019 .....

P 10

1- Nombre d'abonnés et volumes facturés .....	p 10
2- Les abonnés non domestiques .....	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport .....	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration .....	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration .....	p 43 à 46
6- Les faits marquants de l'exercice .....	p 46 à 48
7- Développement durable .....	p 48

## C) BILAN FINANCIER .....

P 49

1- Les modalités de tarification .....	p 49
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube .....	p 49
3- La facture d'eau .....	p 50 à 52
4- Les autres recettes d'exploitation .....	p 53
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2019, la dette .....	p 53
6- Dégrevements sur factures suite à des fuites .....	p 54

## D) INDICATEURS DE PERFORMANCE .....

P 55

## LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR .....

P 56

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....

P 57

## A) GÉNÉRALITÉS .....

P 57

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? .....	p 57
2- Les missions .....	p 58
3- Les habitations en ANC .....	p 58

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019 .....

P 59

1- Nombre d'habitations en ANC .....	p 59
2- Les contrôles réalisés en 2019 .....	p 60 à 64

## C) BILAN FINANCIER .....

P 65

1- La tarification .....	p 65
2- Les recettes d'exploitation .....	p 65

## D) INDICATEURS DE PERFORMANCE .....

P 65

## E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR .....

P 65

## COMMUNICATION .....

P 66 à 69

## NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE .....

P 70 à 73

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS .....

P 74 - 79



# PRÉAMBULE

**La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)** s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

## ZOOM SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE DSP DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Moins cher pour l'utilisateur ...**

**Plus durable, plus ambitieux et plus performant pour la CARA...**

Après mise en concurrence et suivant l'avis de la commission DSP, le conseil communautaire a décidé de retenir l'offre de la CERA (Compagnie d'Environnement Royan Atlantique) pour le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) qui a débuté le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans. La CERA, émanation de la CER, est une société dédiée à ce contrat.

### LES INFORMATIONS ESSENTIELLES :

#### • Baisse des tarifs

De l'ordre de 15€ HT pour 120 m<sup>3</sup> et de 19 € HT pour 80 m<sup>3</sup> (par rapport au prix au 1<sup>er</sup> janvier 2018). La part fixe annuelle du délégataire a baissé (29,70 € HT au lieu de 57,35 en 2018) et la part proportionnelle a augmenté (0,7280 € HT/m<sup>3</sup> au lieu de 0.6205).

Pour une meilleure lisibilité pour les usagers, la facture unique (eau potable + assainissement) a été mise en place sur toutes les communes de la CARA.

### • **Obligations de la CERA**

- entretien et surveillance des réseaux, des postes de refoulement et des unités de traitement ;
- surveillance et contrôle des rejets des eaux traitées ;
- gestion des relations usagers ;
- élimination des boues, des sous-produits et des déchets ;
- ...

### • **Exploitation renforcée**

- mise en place d'un diagnostic permanent pour identifier et réduire les infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux ;
- développement d'outils de lutte contre l'H2S (capteurs de mesures, traitements...) ;
- pilotage plus performant des ouvrages avec des investissements élevés pour améliorer la performance, la fiabilité et la sécurisation ;
- enrichissement de la gestion patrimoniale avec un SIG complet et notamment la géolocalisation des réseaux et des branchements.

### • **Développement durable**

- neutralité carbone ;
- étude pour la réutilisation des eaux traitées ;
- étude méthanisation des boues ;
- récupération de chaleur
- panneaux photovoltaïques.

### • **Relations clients**

- 4 sites d'accueil des clients répartis sur le territoire de la CARA ;
- haute performance téléphonique (délai d'attente réduit...) ;
- enquête de satisfaction.

### • **Des engagements chiffrés**

- délai d'intervention 1 h (astreinte) ou en cas d'odeur ;
- hydrocurage préventif annuel des réseaux à hauteur de 20 % du gravitaire + les 10,7 km du profil de vulnérabilité des eaux de baignade ;
- tests à la fumée sur 25 km / an (recherche des mauvais branchements) ;
- inspections télévisées des réseaux pour 25 km / an (dont 5 km pour la recherche d'eaux parasites) ;
- réduction des eaux parasites de 12 % ;
- contrôle et diagnostic des réseaux privés de tous les campings pour réduire les eaux parasites ;
- 135 reprises / an de casse de réseaux ;
- 4 350 h d'insertion par an ;
- 80 % de sous-traitance locale ;
- ...

### • **Suivi de la DSP**

- transparence financière renforcée du fait de la société dédiée ;
- comités de pilotage réguliers, assemblée générale annuelle ;
- information et transmission des données à la CARA, accès direct aux données de l'exploitant via des outils informatiques ;
- des pénalités prévues en cas de non-respect des engagements du contrat.

### • **Nouveau règlement de service**

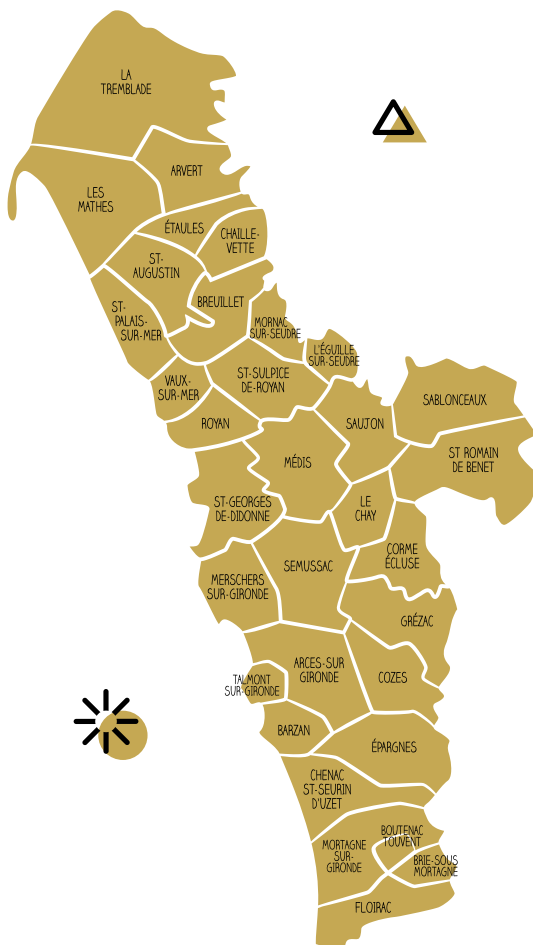
Le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif de la CARA a été transmis à tous les abonnés. Il est disponible sur le site internet de la CARA.

# LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération  
Royan Atlantique se compose de  
33 communes :

**Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenaç-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.**

**Sa population est d'environ 82 000 habitants** mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 102 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

# LE SERVICE ASSAINISSEMENT



- **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.



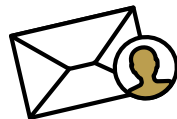
- **L'assainissement peut être Collectif (AC),** dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC),** dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



- **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 5 techniciens et 3 assistantes administratives.



# LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Plus de 4 300 courriers envoyés** (3 900 en 2018) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** s'est réunie **3 fois** au cours de l'année : nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif ; présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2018 « RPQS » ; Programmation de travaux 2020.



- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **2 fois** pour présenter le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de la CARA pour l'exercice 2018 « RPQS » et pour le nouveau contrat de Délégation de Service Public.



- **15 délibérations prises par le Conseil Communautaire**, notamment l'approbation du nouveau délégataire de l'assainissement collectif, les tarifs 2020, la programmation de travaux 2020, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages...



- **13 marchés notifiés (19 lots) à 15 entreprises pour un montant total de 1,75 million d'€ HT (rappel 2018 : 18 marchés pour 26 lots avec 15 entreprises pour 3,51 millions d'€).** (5 marchés concernant des maîtrises d'œuvre ont été attribués à 5 entreprises différentes et **8 marchés concernant des travaux** ont été attribués à 10 entreprises différentes).



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**72 808**  
abonnés au service assainissement collectif 92 % des habitations

## A) GÉNÉRALITÉS

### 1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
- **934 permis de construire** notamment 117 à Vaux-sur-Mer, 75 à Meschers-sur-Gironde, 16 à Cozes... (754 PC en 2018, soit une hausse 24 %), **22 permis d'aménager**.
- **429 demandes de Certificat d'urbanisme en 2019** (370 en 2018, soit une hausse de 16 %) notamment 56 à Royan, 49 à Breuillet, 3 à Sablonceaux.

### 2- LES ABONNÉS

**92 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service**, soit **72 808 abonnés** au 31 décembre 2019. Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 97 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

### 3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

#### LE RÉSEAU

**Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.** Il est formé par **973 km de canalisations** (725 km en gravitaire et 248 km en refoulement) et est équipé de **420 postes de refoulement** dont 233 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

#### LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.**
- **12 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **4 filtres plantés de roseaux** : Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **2 filtres à sable** : L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac





# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 545 Équivalents Habitants (EH).

5 STEP, 12 Lagunes,  
4 Filtres plantés  
de roseaux,  
2 filtres à sable et  
1 disque biologique



Capacité  
épuratoire totale :  
**326 545**  
équivalents  
habitants

## 4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 22 avril 2019 :**

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée initiale de 12 ans.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012. Un avenant n°2 a été signé le 21 juin pour prolonger le contrat jusqu'au 18 mars 2019.

**CER**

**COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN**

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01 / **Urgence 24H/24** : 05.81.91.35.02

.....

**À compter du 23 avril 2019 :**

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA).

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce nouveau contrat a été signé entre les 2 parties pour une durée de 9 ans.

**CERA**

**COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE**

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

**Tél. et urgence 24H/24** : 05.46.77.99.17

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

72 808  
abonnés  
5 851 059m<sup>3</sup>  
facturés

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019

### 1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	746	472	206	43,6
ARVERT	3 412	2 631	2 450	93,1
BARZAN	471	371	253	68,2
BOUTENAC-TOUVENT	223	141	95	67,4
BREUILLET	2 847	2 023	1 811	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	234	165	142	86,1
CHAILLEVETTE	1 542	1 087	1 021	93,9
CHENAC-SAINTEURIN-D'UZET	588	511	218	42,7
CORME-ÉCLUSE	1 111	564	0	0,0
COZES	2 136	1 442	1 135	78,7
ÉPARGNES	854	501	106	21,2
ÉTAULES	2 398	1 799	1 732	96,3
FLOIRAC	370	270	47	17,4
GRÉZAC	916	543	204	37,6
LA TREMBLADE	4 489	5 727	5 535	96,6
LE CHAY	765	399	257	64,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	604	593	98,2
LES MATHES	1 962	4 872	4 679	96,0
MÉDIS	2 855	1 886	1 582	83,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 103	3 716	3 334	89,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	834	652	606	92,9
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	780	584	74,9
ROYAN	18 372	18 384	18 361	99,9
SABLONCEAUX	1 412	689	334	48,5
SAINT-AUGUSTIN	1 342	1 110	1 055	95,0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 356	6 407	6 331	98,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 889	6 233	6 188	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 701	808	174	21,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 159	1 943	1 854	95,4
SAUJON	7 183	5 195	5 042	97,1
SEMUSSAC	2 335	1 518	1 263	83,2
TALMONT-SUR-GIRONDE	102	152	139	91,4
VAUX-SUR-MER	3 783	5 496	5 477	99,7
<b>TOTAL CARA</b>	<b>82 277</b>	<b>79 091</b>	<b>72 808</b>	<b>92,1</b>

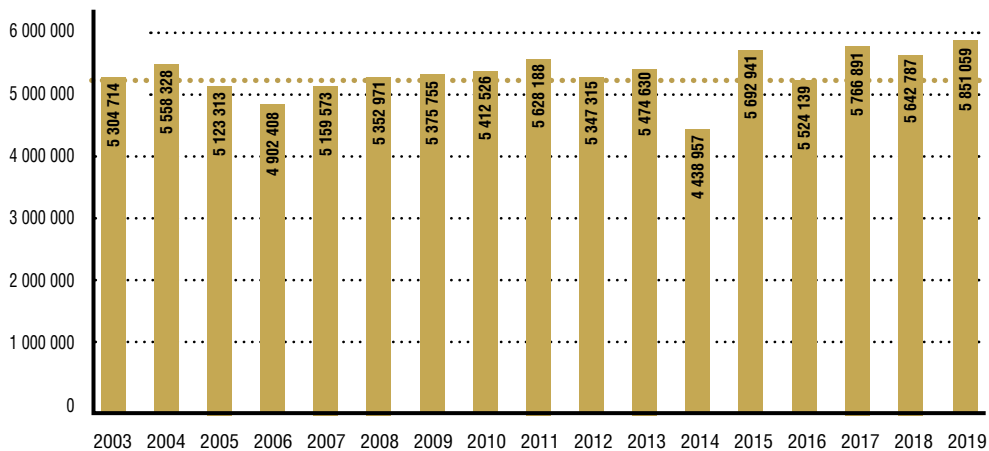
Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 851 059 m<sup>3</sup> (rappel : volume facturé 2018 = 5 642 787 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 4 %). Moyenne 2003-2019 = 5 444 518 m<sup>3</sup>.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 80 m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (93 m<sup>3</sup>/abonné en 2003). Le ratio est de 75 m<sup>3</sup>/abonné dans le secteur sud ; 83 m<sup>3</sup> sur le secteur balnéaire et de 69 m<sup>3</sup> sur le secteur de la Seudre.



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2003-2019 (EN M<sup>3</sup>) .....  
— VOLUMES FACTURÉS ..... MOYENNE (5 444 518 M<sup>3</sup>)



## 2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, SODISROY (Leclerc), CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

973 KM  
de réseau sur  
32 communes  
desservies

## 3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

**32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.** Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

## IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bâche de Pontailiac).
- **420 postes de refoulement** dont 233 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident. 243 postes ont été étalonnés (mesure du débit des pompes).
- **32 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.
- **39 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur, de chlorure ferrique ou ferreux, de nitrate de calcium ou par passage sur charbon actif. De plus, 21 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



5 BASSINS DE STOCKAGE  
420 POSTES DE REFOULEMENT  
39 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

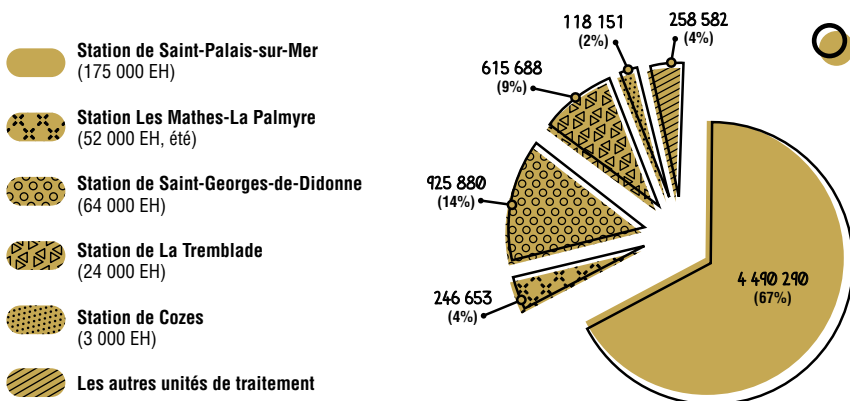
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 2 Filtres à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

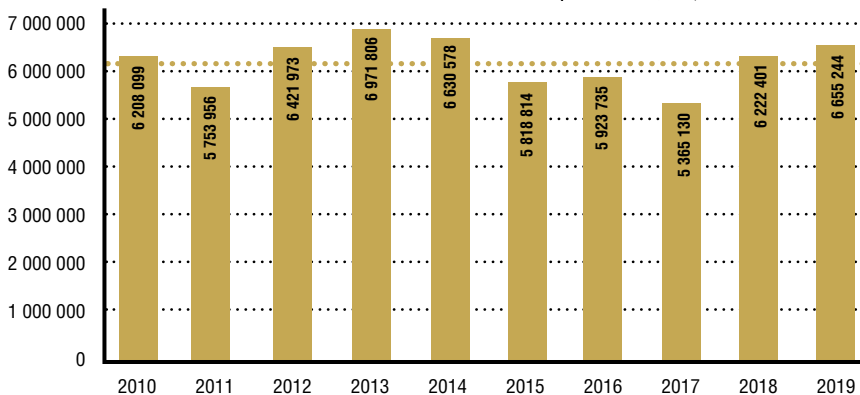
**6 655 244M<sup>3</sup>**  
traités sur l'ensemble  
des ouvrages

6,7 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités sur l'année 2019 (6,2 millions en 2018, soit une hausse de 7 %).

### VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2019 PAR STATION D'ÉPURATION (M<sup>3</sup>)



### ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2010-2019 (M<sup>3</sup>)



# STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

## DESCRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (52 451 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m<sup>3</sup>/j et 10 300 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015.

STEP Saint-Palais-sur-Mer

175 000 EH;

14 communes

4 490 290 M<sup>3</sup>

traités en 2019



## TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

- .....
- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
  - Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
  - Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
  - Unités de traitement et de compostage des boues.
  - Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
  - 3 unités de désodorisation.





# STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	9	50 (1)
<b>DCO</b>	125	13	250 (1)
<b>MES</b>	30	13	85 (1)
<b>NTK</b>	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.



## LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	VALEURS RÉDHIBITOIRES
<b>E. Coli (u/100 mL)</b>	1 000 (1)	20 000
<b>Entérocoques (u/100 mL)</b>	1 000 (1)	4 000
<b>Entérovirus (pfu/10 L) (2)</b>	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

## BILAN 2019

Il y a eu **4 490 290 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**

(4 201 166 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 7 %).

Soit une moyenne journalière de 12 302 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	254	358
<b>DCO</b>	707	991
<b>MES</b>	441	809
<b>NTK</b>	78	115
<b>Pt</b>	10	15

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	7	36	6,9	23	3,2

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.





# STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

## DESCRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107<sup>e</sup> régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (10 928 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m<sup>3</sup>/j et 3 840 Kg DBO5/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne

**64 000 EH;**

3 communes

**925 880 M<sup>3</sup>**

traités en 2019



## TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
  - Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- .....
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
  - Unité de traitement des boues.
  - Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).







# STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (X)		NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été		
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	5	50 (2)
<b>DCO</b>	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	9	250 (2)
<b>MES</b>	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	9	85 (2)
<b>NTK</b>	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
<b>Pt</b>	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

## LA BACTÉRIOLOGIE



PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
<b>E. Coli (ufc/100 mL) (1)</b>	100
<b>Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)</b>	1 000
<b>Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)</b>	1 000
<b>Entérovirus (u/10 L)</b>	0
<b>Salmonelles (ufc/L)</b>	0
<b>Helminthes (œuf viable et pathogène/L)</b>	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

## BILAN 2019

Il y a eu **925 880 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**

(876 859 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 6 %).

Soit une moyenne journalière de 2 537 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	316	501
<b>DCO</b>	869	1 240
<b>MES</b>	536	1 380
<b>NTK</b>	87	125
<b>Pt</b>	12	19

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	3	24,4	2,7	5,6	5,3
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	99,1	97,2	99,4	93,9	55,7

# STEP LA TREMBLADE

## DESCRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- 97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 535 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m<sup>3</sup>/j et 1 440 kg DB05/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade  
**24 000 EH;**  
3 communes  
**615 688 M<sup>3</sup>**  
traités en 2019



## TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
- Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
- Unité de traitement des boues.
- Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

# STEP LA TREMBLADE



## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
<b>DCO</b>	50 (1)	95 (1)	3	250 (2)
<b>MES</b>	15 (1)	98 (1)	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

## LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
<b>E. Coli (ufc/100 mL)</b>	1 000
<b>Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)</b>	1 000

## BILAN 2019

Il y a eu **615 688 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**

(550 752 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 12 %).

Soit une moyenne journalière de 1 687 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES



PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	342	613
<b>DCO</b>	896	1 127
<b>MES</b>	421	756
<b>NTK</b>	87	132
<b>Pt</b>	10	14



## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	4,5	24,3	3,7	2,2	3,9
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	97,9	96,4	98,8	95,2	48,3

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

# STEP COZES

## DESCRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).
- Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 135 abonnés sur la commune).
- Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m<sup>3</sup>/j et 180 kg DBO5/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes  
3 000 EH  
118 151 M<sup>3</sup>  
traités en 2019



## TRAITEMENT

- Boues activées en aération prolongée.
- Désinfection des eaux traitées avant rejet.
- Unité de traitement des boues.

- .....
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».



## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	20	80	2	50
<b>DCO</b>	90	75	2	250
<b>MES</b>	35	90	2	85
<b>NGL (azote global)</b>	10			
<b>Pt</b>	2			

## LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE
<b>E. Coli (ufc/100 mL)</b>	1 000

## BILAN 2019

**Il y a eu 118 151 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**

(119 750 m<sup>3</sup> en 2018 soit une baisse de 1 %).

Soit une moyenne journalière de 324 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	286	462
<b>DCO</b>	746	1 118
<b>MES</b>	478	1 180
<b>NGL (azote global)</b>	40	95
<b>Pt</b>	5	11

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	3,1	14,8	2,2	2,4	0,96
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	98,5	98,2	99,5	94,8	86,7

*Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.*



# STEP LES MATHES - LA PALMYRE

## DESRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 500 m<sup>3</sup>/j.
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 Août 2015.



STEP Les Mathes-La Palmyre

**52 000 EH**

(fonctionnement estival)

**246 653 M<sup>3</sup>**

traités en 2019



## TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- .....
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
  - Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.



# STEP LES MATHES - LA PALMYRE



## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	2	50 (1)
<b>DCO</b>	125	2	250 (1)
<b>MES</b>	30	2	85 (1)
<b>NTK</b>	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

## BILAN 2019

Il y a eu **246 653 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**

(232 332 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 6 %).

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24 H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	301	408
<b>DCO</b>	807	1 092
<b>MES</b>	406	488
<b>NTK</b>	95	113
<b>Pt</b>	11	11

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	12,8	44,7	14,9	19,1	0,8

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



# LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE



## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard».



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	30	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	150
<b>NTK</b>	40	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

## BILAN 2019

Il y a eu **17 933 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(17 686 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 1 %).  
Soit une moyenne journalière de 49 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

## QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

.....





# LAGUNE BARZAN / BOURG

## DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	70
<b>DCO</b>	125	400
<b>MES</b>	150	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.  
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

## BILAN 2019

Il y a eu **14 260 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(13 520 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 5 %).  
Soit une moyenne journalière de 39 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	115
<b>DCO</b>	592
<b>MES</b>	248
<b>NTK</b>	48
<b>Pt</b>	7



1 analyse prévue et réalisée.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	4	44,8	6,4	17,5	4,9
<b>Rendement (%)</b>	99,4	98,8	99,6	94,1	88,6

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme (1 E Coli/100 ml).

# LAGUNE BARZAN / PLAGE



## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a **été créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est régie par l'arrêté ministériel.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**  
(3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400
<b>MES</b>		50	

## BILAN 2019

Il y a eu **17 525 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(15 860 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 10 %).  
Soit une moyenne journalière de 48 m<sup>3</sup>.



## LES CONCENTRATIONS REÇUES

### QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.



# LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m<sup>3</sup>/j et 42 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	125	400
<b>MES</b>	150	150

## BILAN 2019

Il y a eu **16 520 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(18 150 m<sup>3</sup> en 2018 soit une baisse de 9 %).  
Soit une moyenne journalière de 45 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	119
<b>DCO</b>	328
<b>MES</b>	100
<b>NTK</b>	24
<b>Pt</b>	4



*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	6	47,9	56	6,4	4,3
<b>Rendement (%)</b>	93,6	81,5	29	66,2	0

*1 analyse prévue et réalisée*

# LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET



## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m<sup>3</sup>/j et 36 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**  
(3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

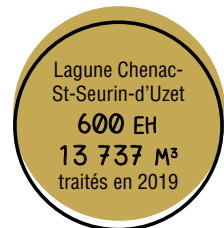
PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (sur échantillon filtré)	70
<b>DCO</b>	125 (sur échantillon filtré)	400
<b>MES</b>	150	150

## BILAN 2019

Il y a eu **13 737 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(11 311 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 21 %).  
Soit une moyenne journalière de 38 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	41
<b>DCO</b>	134
<b>MES</b>	64
<b>NTK</b>	15
<b>Pt</b>	2



*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	7	59,1	58	11,9	5,3
<b>Rendement (%)</b>	73,9	32,5	0		

*1 analyse prévue et réalisée*



## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m<sup>3</sup>/j et 8,4 kg BDBO5/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



## TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO5</b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85

## BILAN 2019

Il y a eu **1 150 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(1 020 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 2 %).  
Soit une moyenne journalière de 3 m<sup>3</sup>.



## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO5</b>	277
<b>DCO</b>	1 122
<b>MES</b>	880
<b>NTK</b>	130
<b>Pt</b>	19



## QUALITÉ DU REJET

	DBO5	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	5	47,3	9,2	7,5	7,5
<b>Rendement (%)</b>	99,9	99,8	99,9	99,8	98,6

# LAGUNE COZES / LES BRETONS

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.
- Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».
- **Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants**, soit 7,5 m<sup>3</sup>/j et 3 kg BDBO<sub>5</sub>/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (2 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (‰)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400
<b>MES</b>		50	150

## BILAN 2019

Il y a eu **2 545 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019.**  
 (2 900 m<sup>3</sup> en 2018 soit une baisse de 12 %).  
 Soit une moyenne journalière de 7 m<sup>3</sup>.



## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	420
<b>DCO</b>	900
<b>MES</b>	550
<b>NTK</b>	90
<b>Pt</b>	11

*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	13	71,5	4,8	60,7	6,5
<b>Rendement (%)</b>	96,9	92,1	99,1	33,3	40,8

*1 analyse prévue et réalisée*





# LAGUNE ÉPARGNES

## DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 15 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins (2\* 3 020 m<sup>2</sup>) avec trop plein au fossé.

## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (sur échantillon filtré)	70
<b>DCO</b>	125 (sur échantillon filtré)	400
<b>MES</b>	150	150

## BILAN 2019

Il y a eu **13 764 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**  
(12 172 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 13 %).  
Soit une moyenne journalière de 38 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	411
<b>DCO</b>	1 088
<b>MES</b>	1 068
<b>NTK</b>	174
<b>Pt</b>	17

Lagune  
Épargnes  
**250 EH**  
**13 764 M<sup>3</sup>**  
traités en 2019

*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	13	107	136	20,6	2,3
<b>Rendement (%)</b>	92,5	76,6	69,7	71,9	67,9



# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

## DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



## TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 6 filtres et 2<sup>e</sup> étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein de fossé.



## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85
<b>NTK</b>	20 (moyenne annuelle)	

## BILAN 2019

Il y a eu **1 450 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.  
(560 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 159 %).  
Soit une moyenne journalière de 4 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	55	80
<b>DCO</b>	262	431
<b>MES</b>	108	164
<b>NTK</b>	32	58
<b>Pt</b>	3	4

2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	2,5	8	4,2	1,8	1,6
<b>Rendement (%)</b>	96,4	96,3	93	77,1	0,9

2 analyses prévues et réalisées.





# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

## DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m<sup>3</sup>/j et 14,4 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



## TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 9 filtres et 2<sup>e</sup> étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2\*700 m<sup>2</sup>) avec trop plein au fossé.

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85
<b>NTK</b>	20 (moyenne annuelle)	

## BILAN 2019

Il y a eu **1 030 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.  
(630 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 63 %).  
Soit une moyenne journalière de 3 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	191	200
<b>DCO</b>	659	677
<b>MES</b>	226	260
<b>NTK</b>	88	96
<b>Pt</b>	10	11



2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	10,5	49	13,4	2,9	3,2
<b>Rendement (%)</b>	74	69,1	69,3	85,8	8,9

2 analyses prévues et réalisées.



# LAGUNE GRÉZAC



## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 \* 300 m<sup>2</sup>) avec trop plein de fossé.

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	125	400

## BILAN 2019

Il y a eu **15 900 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019** (14 150 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 12 %).  
Soit une moyenne journalière de 44 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	359	500
<b>DCO</b>	1 160	1 249
<b>MES</b>	522	500
<b>NTK</b>	112	119
<b>Pt</b>	13	13



2 analyses prévues et réalisées.



## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	16	85,6	234	15,2	5,5
<b>Rendement (%)</b>	99,6	99,5	98,2	99,5	98,6

2 analyses prévues et réalisées.

# LAGUNE LE CHAY

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Étang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2\* 410 m<sup>2</sup>) + trop plein.

## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT MOYEN JOURNALIER %	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400

## BILAN 2019

Il y a eu **16 010 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019** (16 130 m<sup>3</sup> 2018 soit une baisse de 1 %).  
Soit une moyenne journalière de 44 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

### QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

Lagune  
Le Chay  
**500 EH**  
**16 010 M<sup>3</sup>**  
traités en 2019



# FILTRE À SABLE L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE / LES MÉTAIRIES

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Métairies » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.
- **Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants**, soit 4 m<sup>3</sup>/j et 1,5 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



À partir de 2017 cette unité n'a été utilisée qu'en ouvrage de stockage. Les eaux usées collectées dans la fosse sont dirigées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement.

Cette unité de traitement sera prochainement mise hors service. Les eaux usées du hameau seront dirigées dans le réseau d'assainissement du bourg de L'Éguille-sur-Seudre.



# LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

## DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m<sup>3</sup>/j et 90 kg DB05/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (‰)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DB05</b>	30	60	70
<b>DCO</b>	90	60	400
<b>MES</b>	30	50	150
<b>NTK</b>	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL
- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

## BILAN 2019

Il y a eu **41 987 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019** (42 374 m<sup>3</sup> 2018 soit une baisse de 1%).  
Soit une moyenne journalière de 115 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
<b>DB05</b>	130	133
<b>DCO</b>	501	711
<b>MES</b>	228	304
<b>NTK</b>	62	95
<b>Pt</b>	7	10

2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DB05	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	5,5	57,1	148	4,3	2,7
<b>Rendement (%)</b>	96,5	81,4	39,1	80,4	48,8

Bactériologie : 2 analyses réalisées et non-conformes (120 950 et 38 500 E Coli/100 ml).



# FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

## DESRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 16,8 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



## TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	50
<b>DCO</b>	125	150
<b>MES</b>	30	45
<b>NGL</b>	40 (moyenne annuelle)	55

## BILAN 2019

Il y a eu **11 050 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.  
(10 240 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 8 %).  
Soit une moyenne journalière de 30 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	253
<b>DCO</b>	1 001
<b>MES</b>	476
<b>NGL</b>	125
<b>Pt</b>	15

*1 analyse prévue et réalisée.*



## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	4	36	6	78,7	7,3
<b>Rendement (%)</b>	99,7	99,4	99,8	90	92,2

# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / SAINT-ANDRÉ

## DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m<sup>3</sup>/j et 20 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont régis par l'arrêté ministériel.



## TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).**
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (‰)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400
<b>MES</b>		50	

## BILAN 2019

Il y a eu **9 027 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019** (9 189 m<sup>3</sup> en 2018 soit une baisse de 2 %).  
Soit une moyenne journalière de 25 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

### QUALITÉ DU REJET

Pas de bilan réalisé en 2019.

.....



## DESRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



## TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 3 bassins suivi d'un 2<sup>e</sup> étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées par des tranchées.

## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	50
<b>DCO</b>	125	150
<b>MES</b>	30	45
<b>NGL</b>	40 (moyenne annuelle)	55

## BILAN 2019

Il y a eu **13 234 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.

(12 297 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 8 %).

Soit une moyenne journalière de 36 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MESURÉE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	367
<b>DCO</b>	1 135
<b>MES</b>	860
<b>NGL</b>	127
<b>Pt</b>	18

*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2<sup>e</sup> étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.





# LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m<sup>3</sup>/j et 33 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1<sup>er</sup> bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les Mottes du Pontet ».

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	70
<b>DCO</b>	120	400
<b>MES</b>	30	150
<b>NTK</b>	15 (moyenne annuelle)	

## BILAN 2019

Il y a eu **41 132 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.  
(33 380 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 23 %).  
Soit une moyenne journalière de 113 m<sup>3</sup>.

## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	230	314
<b>DCO</b>	801	809
<b>MES</b>	318	368
<b>NTK</b>	88	93
<b>Pt</b>	13	14

2 analyses réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	5	63,2	143	10,6	1,3
<b>Rendement (%)</b>	99,6	98,7	97	96,4	98,6

# LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	70
<b>DCO</b>	120	400
<b>MES</b>	30	150
<b>NTK</b>	40 (moyenne annuelle)	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

## BILAN 2019

Il y a eu **10 328 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2019**.

(9 433 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 9 %).

Soit une moyenne journalière de 28 m<sup>3</sup>.



## LES CONCENTRATIONS REÇUES

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MOYENNE (MG/L SUR 24H)	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L SUR 24H)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	287	288
<b>DCO</b>	858	983
<b>MES</b>	376	512
<b>NTK</b>	74	79
<b>Pt</b>	11	12

2 analyses prévues et réalisées.



## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	14	92,5	18	20,3	5,6
<b>Rendement (%)</b>	97,2	92,8	95,8	85,4	68,4

Analyse bactériologique : 1 analyse réalisée (770 Coliformes fécaux/100 ml).

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## 5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION

- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'agglomération a produit **3 016 tonnes de matières sèches** de boues (3 281 tonnes de matières sèches en 2018 soit une baisse de 8 %).

### STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

#### TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m<sup>3</sup> situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

#### PRODUCTION

**7 695 tonnes** produites en 2019 (6 556 tonnes en 2018). **2 077 tonnes de matières sèches en 2019** (2 332 tonnes de matières sèches en 2018).

Siccité moyenne de 27 % (36 % en 2018).

#### QUALITÉ DES BOUES

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :** 100 % de boues produites conformes.
- **Boues issues des tranches 3 et 4 :** 100 % de boues produites conformes.

### STEP DES MATHES-LA PALMYRE

#### TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

#### PRODUCTION

**471 tonnes** produites en 2019 (376 tonnes en 2018). **141 tonnes de matières sèches** (150 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 30 % (40 % en 2018).

#### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



### STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

#### TRAITEMENT

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m<sup>3</sup> situé à Cozes).

#### PRODUCTION

**2 408 tonnes** produites en 2019 (2 058 Tonnes en 2018). **508 tonnes de matières sèches** (506 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne de 21 % (25 % en 2018).

#### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## STEP DE LA TREMBLADE

### TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.  
(silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m<sup>3</sup>).

### PRODUCTION

**993 tonnes** produites en 2019 (1 223 Tonnes en 2018). **258 tonnes de matières sèches** (267 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 26 % (22 % en 2018).

### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

## STEP DE COZES

### TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

### PRODUCTION

**193 tonnes produites** en 2019 (218 tonnes en 2018). **32 tonnes de matières sèches** (26 tonnes de matières sèches en 2018). Siccité moyenne 17 % (12 % en 2018).

### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



## LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2019, la quantité de boues, issues des 5 STEP, épandues a été de 12 282 tonnes soit 3 689 tonnes de matières sèches avec chaux sur 966 Ha.

Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

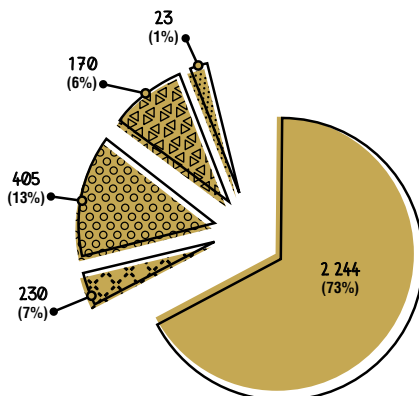


# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## BOUES PRODUITES EN 2019 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT (TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)

-  **STEP de Saint-Palais-sur-Mer**  
(175 000 EH)
-  **STEP Les Mathes-La Palmyre**  
(52 000 EH, été)
-  **STEP de Saint-Georges-de-Didonne**  
(64 000 EH)
-  **STEP de La Tremblade**  
(24 000 EH)
-  **STEP de Cozes**  
(3 000 EH)



**REMARQUE :** La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

## LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 10,00 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,70 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 39,05 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 12,40 tonnes
- STEP de COZES : 10,87 tonnes
- Diverses unités de traitement restantes : 0,33 tonne.

## LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 46,56 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 19,20 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 33,60 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 16,80 tonnes
- STEP de COZES : 9,6 tonnes
- Curage des réseaux : 95,34 tonnes.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 43,08 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 15,66 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 93,00 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 63,00 tonnes
- STEP de COZES : 4,50 tonnes

130,20 tonnes de graisses ont été traitées par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

**PRODUITS DE CURAGE DES POSTES DE REFOULEMENT** : 482,12 tonnes.

## LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **4 640m<sup>3</sup>** (3 968 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 17 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **6 456 m<sup>3</sup>** (4 722 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 37 %)

**TOTAL : 11 096 m<sup>3</sup>** (8 690 m<sup>3</sup> en 2018 soit une hausse de 28 %)

## 6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### **Nouveau contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif.**

Le nouveau contrat de DSP a débuté le 23 avril 2019 avec la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » pour une durée de 9 ans. Voir le Zoom en début du rapport.

**Nouveau règlement du service d'assainissement collectif** validé par délibération du conseil communautaire du 15 mars 2019. Il est transmis à tous les usagers.

### **Procédure d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et concession d'utilisation du DPM pour le rejet**

Conformément aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été transmis aux services de l'État. En parallèle, une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) a été transmise pour le rejet des eaux traitées.

Suite à la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif et l'arrêté préfectoral du 5 août 2019, l'enquête publique conjointe pour ces demandes s'est déroulée du 30 septembre au 8 novembre 2019 inclus.

Elle a eu lieu dans les 16 communes concernées : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Étaules, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Mornac-sur-Seudre, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer. Le commissaire enquêteur a ensuite établi la synthèse des remarques, observations et propositions du public à laquelle la CERA a répondu dans un mémoire. Enfin le commissaire enquêteur a rédigé son rapport et a émis le 6 décembre 2019 :

- un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation environnementale ;
- un **AVIS FAVORABLE** à la demande de concession d'utilisation du DPM pour le rejet.

Les arrêtés préfectoraux interviendront en 2020.



## Études diagnostiques des réseaux d'assainissement

Le Schéma Directeur d'Assainissement validé en 2017 prévoit comme un des principaux objectifs « la recherche et la réduction des entrées d'eaux parasites dans les réseaux ».

Les études sur Cozes et Mortagne-sur-Gironde ont débuté en 2018 et se sont poursuivies en 2019 avec les tests à la fumée et la campagne de mesures en nappe haute. Elles seront finalisées en 2020. Les études sur l'ensemble de la commune de Médis, sur le bassin versant de Bernezac à Saint-Palais-sur-Mer et le bassin versant de Nauzan à Vaux-sur-Mer ont commencé en 2019 et se poursuivront en 2020.

## Travaux de mise en place du réseau d'assainissement et création d'une unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse

Pour un montant global de plus de 2 millions d'€ HT, 5 km de réseaux seront installés dans le centre bourg ainsi que 4 postes de refoulement pour 159 branchements. Les eaux usées collectées seront traitées par des Filtres Plantés de Roseaux dimensionnés à 700 Équivalents Habitants (une extension à 950 EH sera possible dans le futur).

Les travaux débutés en 2018 se sont poursuivis en 2019 et seront finalisés en 2020.

## Début des études « développement durable » du contrat de DSP

Les 4 études dites « développement durable » prévues au contrat DSP de la CERA ont commencé à l'automne 2019, il s'agit de :

- Réutilisation des eaux traitées « REUSE » par « ECOFILAE », bureau d'études spécialisé et reconnu au niveau national et international. Il s'agit d'une étude de faisabilité technico-économique de la réutilisation des eaux traitées notamment en irrigation agricole.

Il conviendra de sélectionner les stations, définir les traitements complémentaires nécessaires, trouver les partenaires irrigants, définir les responsabilités des différents acteurs et les clés de répartition financière.

- Méthanisation des boues par le cabinet « MERLIN ». L'étude a pour but de définir les possibilités de création de la méthanisation sur une ou plusieurs stations d'épuration de la CARA, d'en définir les caractéristiques techniques, la viabilité et le type de production finale (biogaz, électricité, hydrogène...).
- Récupération de chaleur via l'assainissement par le cabinet MERLIN. L'étude doit permettre de localiser les points du réseau ou les stations d'épuration où la récupération de chaleur est possible et d'établir les périmètres d'utilisation potentielle (chauffage, climatisation...).
- Panneaux photovoltaïques par « BERTIN Environnement ». L'étude permettra de définir les projets potentiels sur des sites du service assainissement et de définir les caractéristiques techniques et financières.

## Les travaux de 2019

Liste non exhaustive :

- Breuillet/Taupignac : réhabilitation de 490 m de réseau de refoulement (avant aménagement de voirie par le département) ;
- Saint-Palais-sur-Mer/place de l'Océan et promenade Steisslingen : réhabilitation de 400 m de réseau gravitaire (avant réaménagement de la voirie par la commune) ;
- Saint-Palais-sur-Mer/avenue de la Grande Côte : réhabilitation d'1 km de réseau entre le rond-point des Oliviers et la rue des Tourterelles (avant travaux de voirie) ;
- L'Éguille-sur-Seudre/Grand Rue : réhabilitation des réseaux, 520 m de gravitaire et 480 m de refoulement (avant travaux de voirie).

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Hydrocurage préventif de 94,8 km de réseau** sur les 8 derniers mois (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 96,3 km sur 8 mois).

**Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.** Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS). Ces interventions font suite au profil de vulnérabilité des plages réalisé par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

**Inspection télévisée de 14 km de réseau** (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 km soit 13,33 km pour 8 mois).

**476 débouchages de branchements et 296 débouchages sur les réseaux.**

**Quelques incidents :**

- février et avril : 2 casses du refoulement du PRG La Passe situé à Étaules (1 sur la commune d'Étaules et 1 sur Saint-Augustin). La réhabilitation de ce refoulement est prévue.
- 11 septembre : coupure EDF sur la STEP de Saint-Palais-sur-Mer durant 12 heures. Les groupes électrogènes ont immédiatement démarré pour alimenter électriquement la station et ainsi permettre son fonctionnement normal.
- automne : pluviométrie exceptionnelle sur ces 3 mois. 169 mm en octobre, 325 en novembre et 147 en décembre soit 2,5 fois plus que la normale (3,5 fois la normale en novembre). Les nappes étaient sur cette période très haute : 3 à 6 m au-dessus de la quinquennale humide, 6 à 7 m au-dessus de 2018. Les nappes en 2019 étaient proches des maximums enregistrés depuis 1993. Ces conditions extrêmes ont provoqué, à certains endroits, des dysfonctionnements ou des débordements de postes ou de réseaux.

## 7- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

**Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes. Ainsi, **le Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 157 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées** en 2019 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 119 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux). **Cela représente donc une économie d'eau potable de 276 000 m<sup>3</sup> (306 000 m<sup>3</sup> en 2018) soit la consommation annuelle de plus de 5 000 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).** Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP au Golf est de 0,0284 € HT/m<sup>3</sup> en 2019. Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## C) BILAN FINANCIER

### 1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2019 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 19 novembre 2018. Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CARA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

### 2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CER	57,35	0,6205
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CER	59,20	0,6405
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 23 avril 2019  
(nouveau contrat de délégation  
avec la CERA)

	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CERA	29,70	0,7280
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CERA	30,36	0,7443
Collectivité CARA	56,06	0,3480

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M<sup>3</sup>

**Comparaison 2018-2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :**  
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		59,20	59,20	57,35	<b>+ 3,2</b>
<b>Consommation</b>	120	0,6405	76,86	74,76	<b>+ 3,2</b>
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		56,06	56,06	56,06	<b>0</b>
<b>Consommation</b>	120	0,3480	41,76	41,76	<b>0</b>
<b>TVA (10 %)</b>			23,39	22,96	<b>+ 1,9</b>
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>257,27</b>	<b>252,59</b>	<b>+ 1,9</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,0874</b>	<b>1,0654</b>	<b>+ 2,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,1439</b>	<b>2,1049</b>	<b>+ 1,9</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00€ TTC pour 120 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 290,27 € soit **2,42€ TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019**.

**Comparaison 1<sup>er</sup> janvier 2019-23 avril 2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :** (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		29,70	29,70	59,20	<b>- 49,8</b>
<b>Consommation</b>	120	0,7280	87,36	76,86	<b>+ 13,7</b>
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		56,06	56,06	56,06	<b>0</b>
<b>Consommation</b>	120	0,3480	41,76	41,76	<b>0</b>
<b>TVA (10 %)</b>			21,49	23,39	<b>- 8,2</b>
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>236,37</b>	<b>257,27</b>	<b>- 8 1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,1836</b>	<b>1,0874</b>	<b>+ 8,8</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>1,9697</b>	<b>2,1439</b>	<b>- 8,1</b>

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 269,37€ soit **2,24 € TTC/m<sup>3</sup> au 23 avril 2019**.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comparaison 23 avril 2019-1<sup>er</sup> janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		30,36	30,36	29,70	+ 2,2
Consommation	120	0,7443	89,32	87,36	+ 2,2
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,75	21,49	+ 1,2
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>239,25</b>	<b>236,37</b>	<b>+ 1,2</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2016</b>	<b>1,1836</b>	<b>+ 1,5</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>1,9938</b>	<b>1,9697</b>	<b>+ 1,2</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 272,25 € soit **2,27 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020**.

POUR 80 M<sup>3</sup>

Comparaison 2018-2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> : (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2018 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		59,20	59,20	57,35	+ 3,2
Consommation	80	0,6405	51,24	49,64	+ 3,2
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			19,43	19,09	+ 1,8
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>213,77</b>	<b>209,98</b>	<b>+ 1,8</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,0873</b>	<b>1,0654</b>	<b>+ 2,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,6721</b>	<b>2,6248</b>	<b>+ 1,8</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 22,00 € TTC pour 80 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 235,77 € soit **2,95 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2019**.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POUR 80 M<sup>3</sup>

**Comparaison 1<sup>er</sup> janvier 2019-23 avril 2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> :** (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JAN-VIER 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		29,70	29,70	59,20	<b>- 49,8</b>
<b>Consommation</b>	80	0,7280	58,24	51,24	<b>+ 13,7</b>
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		56,06	56,06	56,06	<b>0</b>
<b>Consommation</b>	80	0,3480	27,84	27,84	<b>0</b>
<b>TVA (10 %)</b>			17,18	19,43	- 11,6
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>189,02</b>	<b>213,77</b>	<b>- 11,6</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,1836</b>	<b>1,0873</b>	<b>+ 8,9</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,3628</b>	<b>2,6721</b>	<b>- 11,5</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 22,00 € TTC pour 80 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 211,02 € soit **2,64 € TTC/m<sup>3</sup> au 23 avril 2019.**

**Comparaison 23 avril 2019-1<sup>er</sup> janvier 2020 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> :** (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JAN-VIER 2020 (€)	MONTANT 23 AVRIL 2019 (€)	ÉVOLUTION (%)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		30,36	30,36	29,70	<b>+ 2,2</b>
<b>Consommation</b>	80	0,7443	59,54	58,24	<b>+ 2,2</b>
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
<b>Abonnement annuel</b>		56,06	56,06	56,06	<b>0</b>
<b>Consommation</b>	80	0,3480	27,84	27,84	<b>0</b>
<b>TVA (10 %)</b>			17,38	17,18	+ 1,2
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>190,76</b>	<b>189,02</b>	<b>+ 0,9</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2015</b>	<b>1,1836</b>	<b>+ 1,5</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,3845</b>	<b>2,3628</b>	<b>+ 0,9</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 22,00 € TTC pour 80 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 212,76 € soit **2,66 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

Prix total 2019 :

- 8,45 € HT/m<sup>3</sup> (1,00 € part collectivité et 7,45 € part délégataire).

## 5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION 2019

### LES RECETTES

• Surtaxe Assainissement :	4 665 866,89 €
• Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	610 085,00 €
• Matières de vidanges :	22 602,06 €
• Primes pour épuration :	148 999,00 €
• Recettes diverses :	10 458,80 €
• <b>Total :</b>	<b>5 458 011,75 €</b>

### LA DETTE

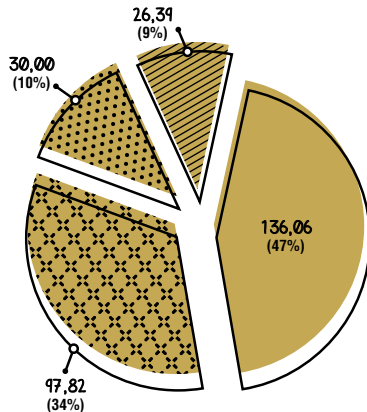
- Montant des annuités en capital payées : 323 336,13 €
- Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,04 années (0,08 en 2018)
- **Capital restant dû au 31 décembre 2019 : 205 909 €**  
(rappel au 31 décembre 2018 : 514 179 €)

### ..... COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019 .....

POUR UNE FACTURE DE 120M<sup>3</sup> (€)  
ancien contrat CER jusqu'au 22 avril 2019

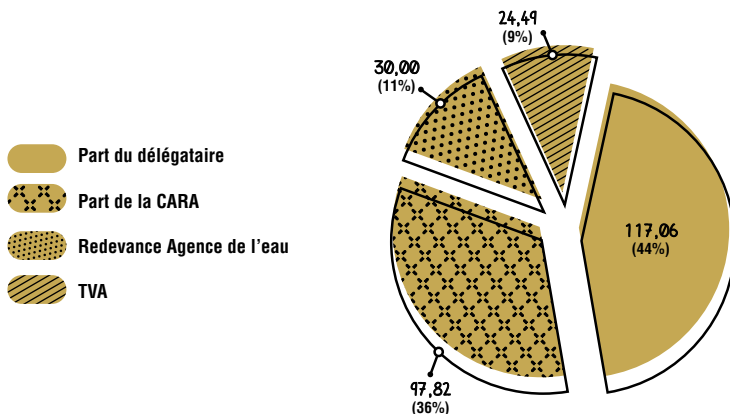


	Part du délégataire
	Part de la CARA
	Redevance Agence de l'eau
	TVA



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2019 .....  
POUR UNE FACTURE DE 120M<sup>3</sup> (€)  
ancien contrat CERA à partir du 23 avril 2019



## 6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

**En 2019, il y a eu 60 263 m<sup>3</sup> concernés** (201 117 m<sup>3</sup> en 2018) soit environ 21 000 € HT, pour la part CARA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (412 dossiers traités en 2019 dont 353 accords et 59 refus. 439 dossiers en 2018).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 171 m<sup>3</sup> / dossier (soit environ 60 € / dossier pour la part CARA).

Il y a eu 98 dossiers pour des fuites de moins de 100 m<sup>3</sup> et 38 dossiers pour des fuites de plus de 1 000 m<sup>3</sup>.

## D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	<b>156 537</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 72 808 abonnés
<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>10</b>		
<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>3 016 T MS</b>	En Tonnes de Matières Sèches	
<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<b>2,27</b>	Prix en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit 2019 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
<b>P202.2 B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>78</b>	Indice compris entre 0 et 120	
<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>		
<b>P207.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	<b>0</b>		
<b>P251.1</b>	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	<b>0,04</b>	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,30</b>	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	10,8 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2015 à 2019)
<b>P254.3</b>	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette	<b>0,04 an</b>		
<b>P257.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
<b>P258.1</b>	Taux de réclamations			

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- Finalisation, en 2020, de la **procédure de demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet des eaux traitées** (arrêtés préfectoraux).
- **Procédure administrative pour le renouvellement de l'arrêté d'autorisation préfectorale du plan d'épandage des boues des 5 stations d'épuration** (dossier administratif, enquête publique, arrêté préfectoral).
- **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiant ciment, les campagnes de détection d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).**
- Finalisation des études développement durable du contrat de DSP notamment **l'étude sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole et l'étude sur la faisabilité de la méthanisation des boues d'épuration.**
- Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.
- **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le « Vivier » à Saint-Romain-de-Benet et le boulevard de Suzac à Meschers-sur-Gironde.**
- **Programmations annuelles des travaux :**



### PROGRAMMATION 2018

(délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2018) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 663 200 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 8 388 300 € HT
- TOTAL 2019 : 9 051 500 € HT**

### PROGRAMMATION 2019

(délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2019) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 3 821 335 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 3 694 100 € HT
- TOTAL 2020 : 7 515 435 € HT**





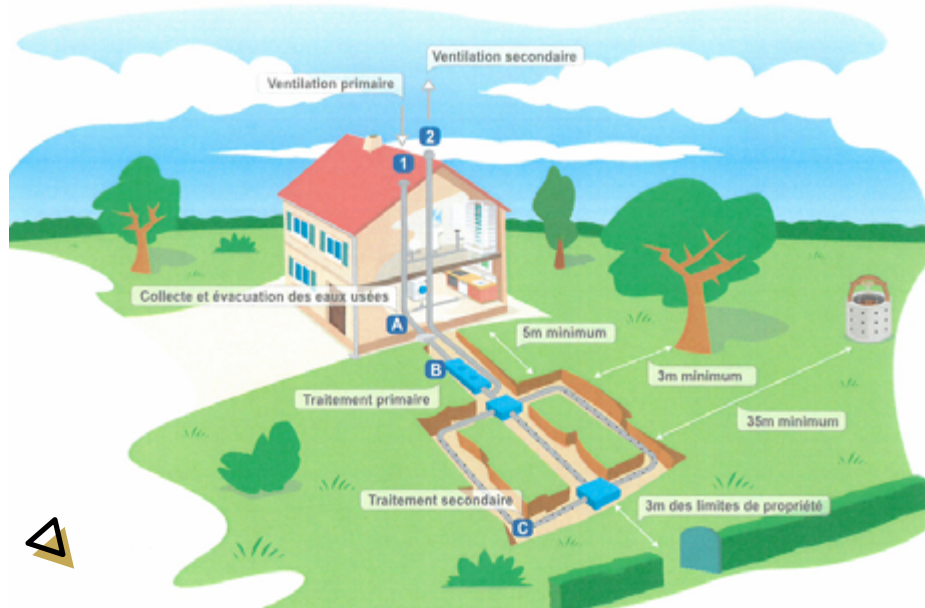
# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



## A) GÉNÉRALITÉS

### 1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

6 283  
installations  
d'Assainissement  
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'usager dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'usager ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



## 3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

**6 283 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et 94 installations neuves mises en service.**



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2019

### 1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

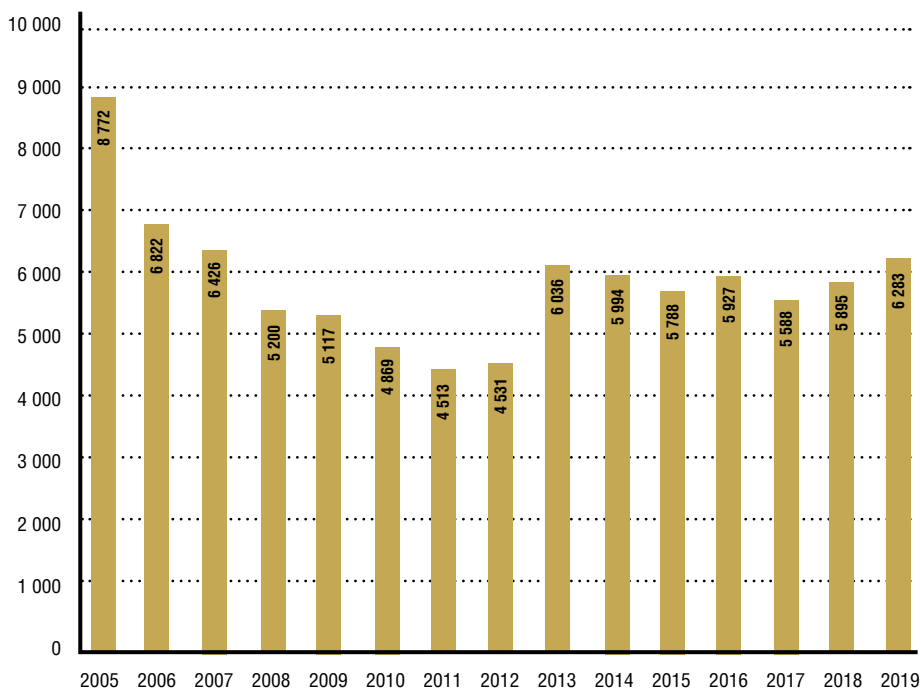
COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ANC	÷ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	472	266	<b>56,4</b>
ARVERT	2 631	181	<b>6,9</b>
BARZAN	371	118	<b>31,8</b>
BOUTENAC-TOUVENT	141	46	<b>32,6</b>
BREUILLET	2 023	212	<b>10,5</b>
BRIE-SOUS-MORTAGNE	165	23	<b>13,9</b>
CHAILLEVETTE	1 087	66	<b>6,1</b>
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	511	293	<b>57,3</b>
CORME-ÉCLUSE	564	564	<b>100,0</b>
COZES	1 442	307	<b>21,3</b>
ÉPARGNES	501	395	<b>78,8</b>
ÉTAULES	1 799	67	<b>3,7</b>
FLOIRAC	270	223	<b>82,6</b>
GRÉZAC	543	339	<b>62,4</b>
LA TREMBLADE	5 727	192	<b>3,4</b>
LE CHAY	399	142	<b>35,6</b>
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	604	11	<b>1,8</b>
LES MATHES	4 872	193	<b>4,0</b>
MÉDIS	1 886	304	<b>16,1</b>
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 716	382	<b>10,3</b>
MORNAC-SUR-SEUDRE	652	46	<b>7,1</b>
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	780	196	<b>25,1</b>
ROYAN	18 384	23	<b>0,1</b>
SABLONCEAUX	689	355	<b>51,5</b>
SAINT-AUGUSTIN	1 110	55	<b>5,0</b>
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	6 407	76	<b>1,2</b>
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 233	45	<b>0,7</b>
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	808	634	<b>78,5</b>
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 943	89	<b>4,6</b>
SAUJON	5 195	153	<b>2,9</b>
SEMUSSAC	1 518	255	<b>16,8</b>
TALMONT-SUR-GIRONDE	152	13	<b>8,6</b>
VAUX-SUR-MER	5 496	19	<b>0,3</b>
<b>TOTAL CARA</b>	<b>79 091</b>	<b>6 283</b>	<b>7,9</b>



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



..... ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2005-2019 .....



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

## 2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2019

### LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).





# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



94  
installations  
nouvelles contrôlées  
en 2019

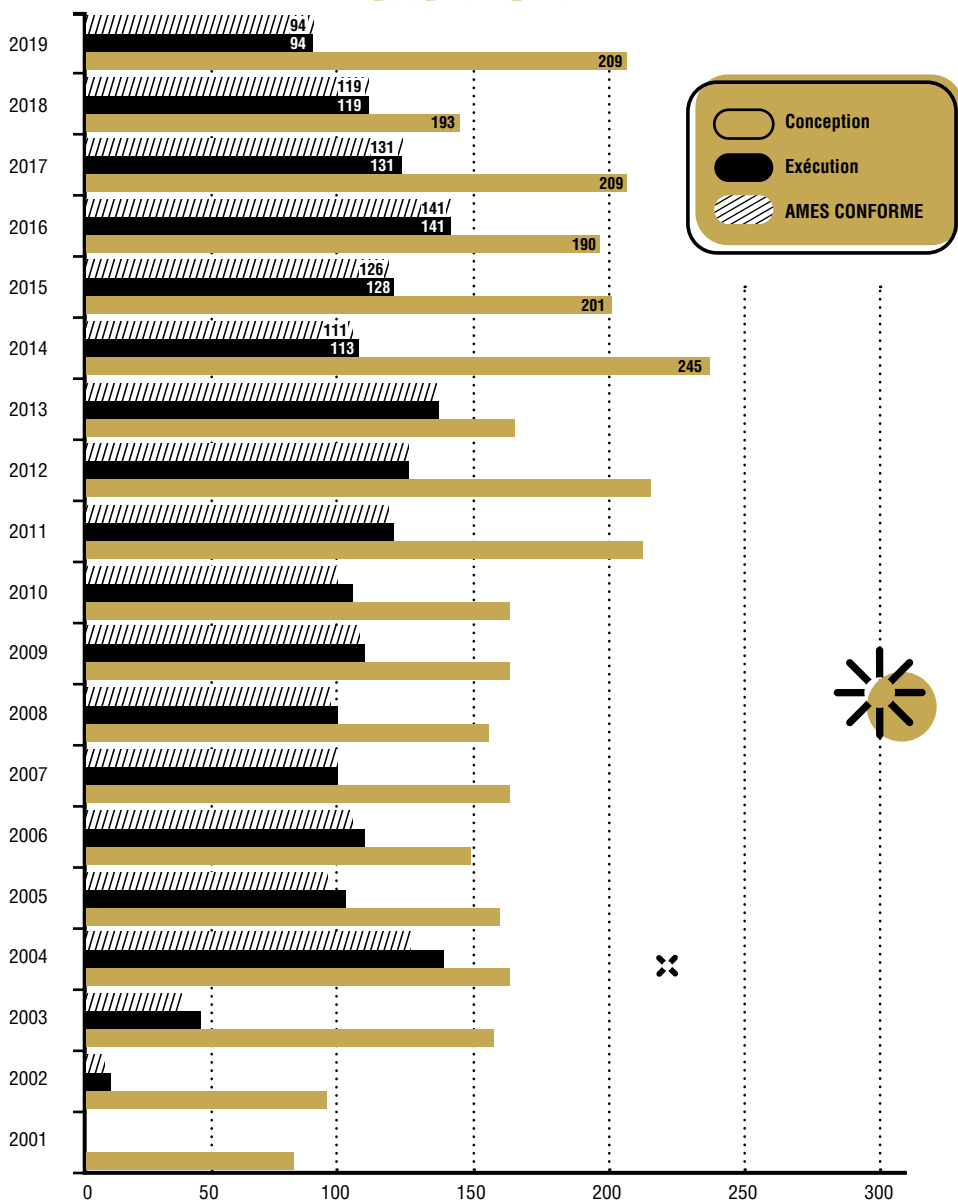
## Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2019 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS	PROJETS AUTORISÉS À ÊTRE RÉALISÉS (PC OBTENU OU DT OU RÉNOVATION )	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE				✓ DE CONFORMITÉ
			CONFORME	NON CONFORME	DEMANDE DE CONTRÔLE APRÈS REMBLAIEMENT	TOTAL AMES	
ARCES-SUR-GIRONDE	3	2	1			1	100
ARVERT	6	4	2			2	100
BARZAN	1	1	0			0	
BOUTENAC-TOUVENT	2	2	3			3	100
BREUILLET	13	9	8			8	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2	2	2			2	100
CHAILLEVETTE	3	2	3			3	100
CHEMAC-SAINTE-SEURIN-D'UZET	12	12	2			2	100
CORME-ÉCLUSE	24	21	16			16	100
COZES	10	9	4			4	100
ÉPARGNES	12	12	3			3	100
ÉTAULES	4	2	3			3	100
FLOIRAC	3	3	0			0	
GRÉZAC	16	15	9			9	100
LA TREMBLADE	5	4	1			1	100
LE CHAY	5	5	2			2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1	1			1	100
LES MATHES	6	6	0			0	
MÉDIS	0	0	4			4	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	6	5	5			5	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	2	2	2			2	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	6	5	2			2	100
ROYAN	0	0	0			0	
SABLONCEAUX	24	22	6			6	100
SAINTE-AUGUSTIN	4	3	0			0	
SAINTE-GEORGES-DE-DIDONNE	0	0	0			0	
SAINTE-PALAIS-SUR-MER	0	0	0			0	
SAINTE-ROMAIN-DE-BENET	27	20	7			7	100
SAINTE-ROMAIN-SUR-GIRONDE	2	2	1			1	100
SAINTE-SULPICE-DE-ROYAN	3	2	2			2	100
SAUJON	4	4	5			5	100
SEMUSSAC	0	0	0			0	
TALMONT-SUR-GIRONDE	3	2	0			0	
VAUX-SUR-MER	3	2	1			1	100
<b>TOTAL CARA</b>	<b>209</b>	<b>179</b>	<b>94</b>			<b>94</b>	<b>100</b>

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS ENTRE 2001 ET 2019






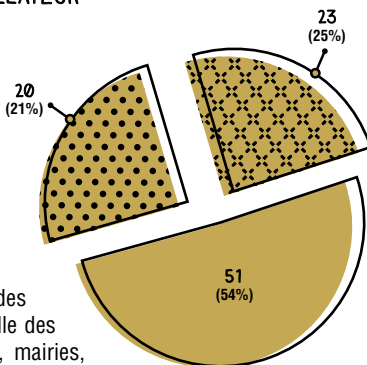
- Le délai d'instruction a été de 18 jours en moyenne pour l'année 2019 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 15 jours en 2018).
- Pour 45 dossiers l'ANC a été défini par un bureau d'études soit 22 % des projets.



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ..... RÉPARTITION DES CHANTIERS CONTRÔLÉS EN 2019 ..... PAR TYPE D'INSTALLATEUR

-  Entreprises de la charte (12 entreprises)
-  Autres entreprises (43 entreprises)
-  Pétitionnaire



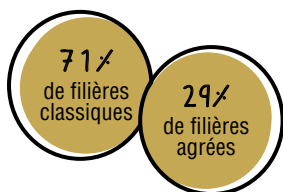
Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...












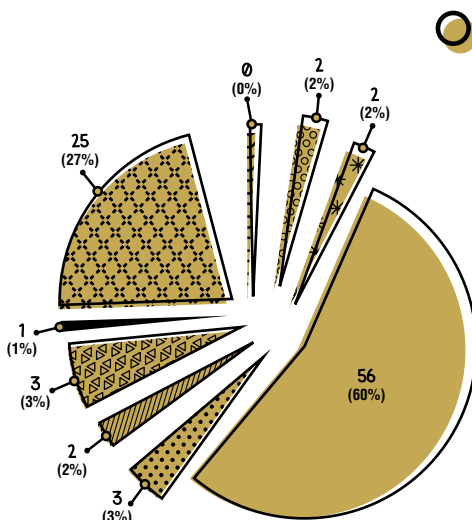
### • Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2019 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....

## ..... RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT ..... INSTALLÉES EN 2019



-  Filtre à sable vertical non drainé
-  Tranchées d'épandage
-  Lit d'épandage
-  Filtre à sable vertical drainé
-  Terre d'infiltration
-  Filtre compact
-  Micro station
-  Filtre planté
-  Fosse étanche





# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

705  
diagnostics  
d'ANC  
existants

- Les installations existantes
- Les diagnostics réalisés en 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DES DISPOSITIFS D'ANC EXISTANTS RÉALISÉS	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE D'UNE VENTE RÉALISÉS
ARCES-SUR-GIRONDE	5	5
ARVERT	39	2
BARZAN	5	5
BOUTENAC-TOUVENT	0	0
BREUILLET	26	15
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0
CHAILLEVETTE	29	1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	12	12
CORME-ÉCLUSE	19	18
COZES	9	9
ÉPARGNES	14	14
ÉTAULES	33	1
FLOIRAC	2	2
GRÉZAC	8	8
LA TREMBLADE	6	5
LE CHAY	1	1
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	2	0
LES MATHES	4	4
MÉDIS	2	2
MESCHERS-SUR-GIRONDE	14	14
MORNAC-SUR-SEUDRE	11	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	8	8
ROYAN	6	6
SABLONCEAUX	16	16
SAINT-AUGUSTIN	2	2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	0	0
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	2	2
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	408	27
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	4
SAUJON	4	4
SEMUSSAC	13	13
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0
VAUX-SUR-MER	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>705</b>	<b>202</b>

Sur les 705 diagnostics effectués (311 en 2018), 202 l'ont été dans le cadre de ventes (198 en 2018).

Le 1<sup>er</sup> diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence).

- Avis sur Certificat d'urbanisme : 114 avis sur CU ont été établis par le SPANC (152 en 2018). Il y a eu également 31 avis sur des déclarations préalables (32 en 2018).



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



## C) BILAN FINANCIER

### 1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 19 novembre 2018 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation). Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

### 2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2019, **les recettes d'exploitation ont été de 42 925 €** (40 321 € en 2018). (9 810 € pour le contrôle du neuf, 16 550 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes, 16 565 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

## D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
<b>D301.0</b>	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	<b>13 508</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 pers. par logement.
<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	<b>110</b>		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
<b>P301.3</b>	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	<b>80 à 85 %</b>		

## E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes et réflexion sur les redevances.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1<sup>er</sup> diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2<sup>e</sup> vérification du bon fonctionnement des ANC existants en commençant par les 1<sup>res</sup> communes diagnostiquées.



## C) COMMUNICATION PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

CARA'MAG' - HIVER 2019 : ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SERVICE.

**ASSAINISSEMENT**

### Quatre moyens d'agir en faveur de l'environnement



Enfin en vigueur le 22 avril 2019 pour une durée de trois ans, le nouveau contrat pour l'assainissement collectif s'appuie sur le schéma directeur d'assainissement des eaux usées établi par le CARA. Il intègre un volet « développement durable » pour lequel quatre articles ont été insérés par le Composé d'Assainissement Ruyon Aggloméré (CORA, filiale de la CARA), ce qui a entraîné la dérogation du service public d'assainissement.

- 1 **La réhabilitation des eaux usées traitées.** Le schéma directeur est chargé de réaliser un projet de réhabilitation des eaux usées traitées sur le territoire de la CARA, comme toutes les autres collectivités adhérentes au syndicat des communes de la Vallée de la Sarthe. Le CARA s'est engagé à financer des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Paul-le-Charney, de la station de traitement des effluents de la station de la Vallée de la Sarthe et de la station de la Vallée de la Sarthe.
- 2 **La réhabilitation de la voirie.** Les eaux usées, de par leur caractère polluant et dégoûtant, ont un impact négatif sur l'environnement. Les collectivités ont donc financé des travaux de réhabilitation de la voirie, notamment des travaux de réhabilitation de la voirie de la Vallée de la Sarthe.
- 3 **L'industrialisation.** L'industrialisation permet de réduire les coûts de production et d'augmenter la qualité des services. Le CARA a financé des travaux de réhabilitation de la voirie, notamment des travaux de réhabilitation de la voirie de la Vallée de la Sarthe.
- 4 **La réduction de la consommation d'énergie.** Les collectivités ont financé des travaux de réhabilitation de la voirie, notamment des travaux de réhabilitation de la voirie de la Vallée de la Sarthe.

10

**ASSAINISSEMENT**

Ces travaux représentent un placement raisonnable pour la collectivité. Pour être précis, le cabinet Akros a évalué des analyses quantitatives et qualitatives des productions de méthane et de gaz carbonique. Le rapport de faisabilité pourrait ensuite être validé par un comité d'audit.

### 4 Les installations photovoltaïques sur les équipements.

Le cabinet Akros Energie Développement réalise une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les équipements du territoire. Le cabinet Akros Energie Développement a réalisé une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les équipements du territoire. Le cabinet Akros Energie Développement a réalisé une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les équipements du territoire.

### Travaux d'assainissement

**A Saint-Paul-le-Charney** : deux secteurs sont l'objet d'un renouvellement des réseaux. Un assainissement collectif de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe. Un autre de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe.

**A Bouffréville** : les travaux de réhabilitation de la voirie sont en cours. Les travaux de réhabilitation de la voirie sont en cours. Les travaux de réhabilitation de la voirie sont en cours.

**A Vieux-sur-Mer** : la voirie, un réseau de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe. Un autre de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe.

**A L'Église-sur-Boulton** : un réseau de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe. Un autre de 1000 mètres de diamètre est prévu pour le secteur de la Vallée de la Sarthe.

**A Merveux-sur-Boulton** : le collecteur des eaux usées est en cours de réhabilitation. Les travaux de réhabilitation de la voirie sont en cours. Les travaux de réhabilitation de la voirie sont en cours.



11

CARA'MAG' - PRINTEMPS 2019 : DIAGNOSTICS DES RÉSEAUX, LUTTE CONTRE LES EAUX PARASITES.

**ASSAINISSEMENT**

### 12 millions d'euros contre les eaux claires parasites



Depuis le début 2017, le schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA prévoit un plan d'urgence antiparasites jusqu'en 2030. Une part du budget global de 60,5 millions d'euros sera consacrée à l'entretien et à la modernisation des réseaux, notamment par le renforcement et la réhabilitation des eaux claires parasites (ECP).

Contre les eaux de pluie soit évacuées dans le réseau collectif, soit évacuées en amont, le schéma directeur prévoit des travaux de réhabilitation de la voirie, notamment des travaux de réhabilitation de la voirie de la Vallée de la Sarthe.

### TROIS MOYENS DE VÉRIFICATION

Une étude diagnostique permet de localiser précisément les points de fuite, mais elle est coûteuse et nécessite de la voirie. Le schéma directeur prévoit des travaux de réhabilitation de la voirie, notamment des travaux de réhabilitation de la voirie de la Vallée de la Sarthe.



12

**ASSAINISSEMENT**

### Premiers diagnostics dans les communes

Vingt-cinq communes de la CARA ont fait l'objet d'un diagnostic par l'entreprise ou une partie de ses réseaux, soit un total de 378 km de diagnostics réalisés.

**L'Église-sur-Boulton** a été la première à bénéficier d'une étude complète de son réseau, en 2018. Elle a été suivie par Bouffréville et Vieux-sur-Mer, en 2019. Les diagnostics ont permis de localiser les points de fuite, notamment des points de fuite de la Vallée de la Sarthe.

### DES MARCHEURS SONT EN COURS À GÉREZ ET MONTAIGNEY-SUR-GAULOISE

Les études sont en cours pour GÉREZ et MONTAIGNEY-SUR-GAULOISE. Les études sont en cours pour GÉREZ et MONTAIGNEY-SUR-GAULOISE.

### LES ÉTUDES SONT LANCÉES EN 2019 POUR LES RÉSEAUX DE VIEUX-SUR-MER ET DE NEAUCHE

Les études sont en cours pour Vieux-sur-Mer et Neauche. Les études sont en cours pour Vieux-sur-Mer et Neauche.



13



**Environnement**

# Visite de la station d'épuration de Saint-Palais le 25 octobre

Sur proposition de M. Bouffard, élu conseiller de la CEM de l'épave de l'estuaire, le 25 octobre 2018, un groupe de 10 personnes a visité la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. Cette station est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**1. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**2. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**3. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**4. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**5. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**6. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**7. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**8. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**9. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.

**10. Le rôle de la STEP**  
La station d'épuration est une des plus modernes de France. Elle est équipée de technologies de pointe et dispose de nombreux équipements de pointe.



Photo : M. Bouffard

**SUDOUEST - 18 MARS 2019 :**  
NOUVEAU CONTRAT DE DSP

# Les eaux usées seront traitées pour moins cher

**ASSAINISSEMENT**  
L'agglomération a attribué le marché à la CER, après avoir exigé des candidats à l'appel d'offres des engagements sur le prix comme sur la qualité de la prestation.



Photo : M. Bouffard

Le traitement des eaux usées est un enjeu majeur pour la commune. L'agglomération a attribué le marché à la CER, après avoir exigé des candidats à l'appel d'offres des engagements sur le prix comme sur la qualité de la prestation.

**1. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**2. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**3. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**4. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**5. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**6. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**7. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**8. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**9. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**10. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**VISITE DES STATIONS D'ÉPURATION EN 2019 :**

**STEP de Saint-Palais-sur-Mer :**

- Collectif « Résidents Secondaires de Saint-Palais » le 15 juillet 2019
- Association « Pays Royannais Environnement » le 13 août 2019

**STEP de Saint-Georges-de-Didonne :**

- Société « PRESTO » le 23 octobre 2019

**SUDOUEST - 9 AVRIL 2019 :**  
SIGNATURE DU CONTRAT DE DSP

**GRAINS DE SEL**

# Assainissement : le nouveau contrat signé pour neuf ans

ASSAINISSEMENT Le nouveau contrat de service public d'assainissement a été signé pour neuf ans. Le nouveau contrat de service public d'assainissement a été signé pour neuf ans.

**1. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**2. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**3. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**4. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**5. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**6. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**7. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**8. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**9. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**10. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.



Photo : M. Bouffard

Après la signature du contrat avec la CER, la commune a attribué le marché à la CER, après avoir exigé des candidats à l'appel d'offres des engagements sur le prix comme sur la qualité de la prestation.

**1. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**2. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**3. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**4. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**5. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**6. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**7. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**8. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**9. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

**10. Le rôle de la CER**  
La CER est une société publique locale qui a pour mission de traiter les eaux usées de la commune.

# La Mission locale relance une session de l'action Jump

INSÉRATION à Jump, c'est - bientôt - reparti ! La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique va proposer à partir du 15 avril, une nouvelle session de ce dispositif ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés. Le dispositif est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans déscolarisés.

**1. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**2. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**3. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**4. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**5. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**6. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**7. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**8. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**9. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.

**10. Le rôle de la Mission locale**  
La Mission locale de l'agglomération Royan Atlantique a pour mission de accompagner les jeunes en difficulté.



# Eau, assainissement, une même facture

**UNE QUOTIDIENNE** La communauté d'agglomération a voulu simplifier la vie des usagers en restaurant la facture unique. À Royan la première a surpris

**Recevoir** Une facture unique, voilà qui n'est pas une nouveauté. Mais à Royan, la première a surpris. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.



**LECHIFFRE** 50 communes ont rejoint la communauté d'agglomération Royan Atlantique en 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Facturation simplifiée** L'objectif est de simplifier la vie des usagers en restaurant la facture unique. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Le CER est la source d'assainissement pour l'ensemble de la commune de Royan** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**LA CER, C'EST QUOI ?** La CER est la source d'assainissement pour l'ensemble de la commune de Royan. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**SI RESTE LE FOURNISSEUR** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## Pourquoi cette facture, que comprend-elle ?

**DÉCRYPTAGE** La première facture comprend notamment l'abonnement, le paiement de la facture basée sur la consommation de l'eau et de l'assainissement. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Un paiement qui concerne tout le pays royalennais** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Le CER est la source d'assainissement pour l'ensemble de la commune de Royan** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## Si le fournisseur d'eau est Aggr

Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## Si le fournisseur d'eau est la CER

Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## LE LITTORAL - 22 MARS 2019 : NOUVEAU CONTRAT DE DSP

## LE LITTORAL - 6 SEPTEMBRE 2019 : FACTURE UNIQUE

## Royannais

### Pays royalennais

# Assainissement collectif, "moins cher et en mieux"

Le Communauté d'agglomération Royan Atlantique a enfin arrêté son choix concernant le délégataire de service public. Le lot 1 de la Compagne des eaux de Royan est attribué. C'est une bonne nouvelle.



**L'assainissement est attribué** Le lot 1 de la Compagne des eaux de Royan est attribué. C'est une bonne nouvelle. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Un appel d'offres en 2018** Le lot 1 de la Compagne des eaux de Royan est attribué. C'est une bonne nouvelle. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**Un appel d'offres en 2018** Le lot 1 de la Compagne des eaux de Royan est attribué. C'est une bonne nouvelle. Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## Improglio autour du prix de l'eau

Les factures d'eau et d'assainissement jusqu'à 2019 ont été envoyées aux usagers en 2019 pour l'ensemble des communes de la Cer. Certaines figures royannaises ont reçu leur première facture unique... et stable.



**« 1 »** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**« 1 »** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

**« 1 »** Les usagers ont été surpris par la facture unique qui leur est parvenue le 1er septembre 2019. Elle regroupe sur un seul document les factures d'eau et d'assainissement. Une facture unique qui a été envoyée à 100 000 usagers.

## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 (art.33), impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'autorité de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur le réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SIGPLA - données agréées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, consultez notre site [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr).



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



## D) NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

### COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

#### recettes / redevances

Qu'a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?  
(valeurs et substat d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



### À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

#### interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?  
(valeurs et substat d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.



### ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

#### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

#### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 1,4 million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

#### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

#### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

#### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 2 entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de substances dangereuses ont été supprimées.



## D) NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).  
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.  
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

### AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

#### Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 27 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques intercommunaires

### Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98  
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01  
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99  
Départements 40 • 64 • 65

Garonne-Arnois  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodéz Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09  
12 • 30 • 46 • 48

et  
97 rue Saint-Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99  
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr**

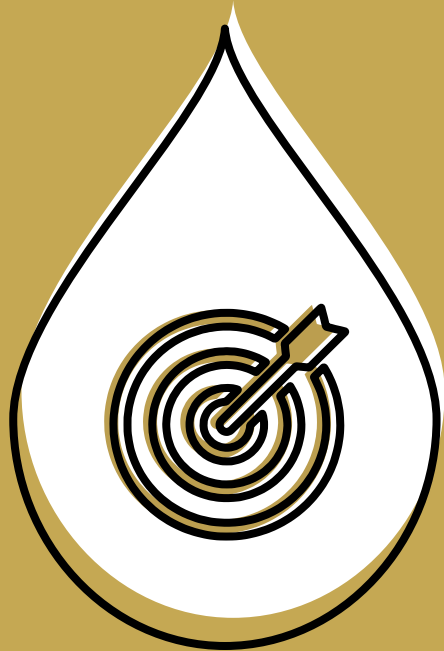
et sur les réseaux sociaux



**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU



PAGES SPÉCIALES  
LES CHIFFRES CLÉS



# CHIFFRES CLÉS

	COMMUNES	LINÉAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			NBRE DE POSTES DE REFOULEMENT	
		GRAVITAIRE (KM)	REFOULEMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ- SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER  (et STEP LES MATHES- LA PALMYRE l'été)	ARVERT	29,413	14,629	44,042	20	12
	BREUILLET	22,630	12,394	35,025	20	6
	CHAILLEVETTE	12,117	7,243	19,360	11	5
	ÉTAULES	17,723	11,131	28,854	11	4
	LA TREMBLADE	0,208	0,077	0,285	1	0
	LE CHAY	1,350	0,000	1,350	0	0
	L'ÉGUILE-SUR-SEUDRE	7,075	2,415	9,490	7	2
	LES MATHES	33,097	26,198	59,295	27	19
	MÉDIS	21,756	11,345	33,101	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,718	2,529	9,247	8	4
	ROYAN	143,965	13,389	157,354	39	23
	SAINT-AUGUSTIN	14,350	13,879	28,229	11	6
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	62,055	26,518	88,572	21	19
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	27,361	18,236	45,596	15	4
SAUJON	46,299	11,109	57,409	33	28	
VAUX-SUR-MER	47,385	7,260	54,645	14	8	
	<b>TOTAL STEP</b>	<b>493,502</b>	<b>178,352</b>	<b>671,854</b>	<b>254</b>	<b>147</b>
STEP de SAINT-GEORGES-DE- DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	32,126	9,802	41,928	20	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,597	14,948	77,546	28	20
	SEMUSSAC	13,445	6,257	19,701	11	3
		<b>TOTAL STEP</b>	<b>108,168</b>	<b>31,007</b>	<b>139,175</b>	<b>59</b>
STEP de LA TREMBLADE	A TREMBLADE	<b>57,918</b>	12,359	70,277	38	22
STEP de COZES	STEP de COZES	13,323	1,699	15,022	5	1
	« Javrezac »	1,004	0,189	1,193	1	1
	« Les Bretons »	0,270	0,000	0,270	0	0
		<b>TOTAL STEP</b>	<b>14,597</b>	<b>1,888</b>	<b>16,485</b>	<b>6</b>
MORTAGNE-SUR- GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	<b>7,597</b>	3,865	11,462	8	2
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	<b>2,224</b>	0,978	3,202	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	<b>3,394</b>	1,482	4,876	3	1
LE CHAY	LE CHAY	<b>3,077</b>	1,592	4,669	4	0
ÉPARGNES	ÉPARGNES	<b>2,438</b>	1,375	3,814	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,320	1,328	4,648	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,983	0,856	3,838	4	0
		<b>TOTAL LAGUNE</b>	<b>6,303</b>	<b>2,183</b>	<b>8,486</b>	<b>7</b>
CHENAC-SAINT-SEURIN- d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	<b>3,932</b>	1,347	5,278	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	<b>3,240</b>	1,538	4,778	3	2
BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	<b>5,021</b>	2,054	7,075	8	1
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE				4	4
FLOIRAC	« Fiolle »	2,185	0,372	2,557	2	2
	« Mageloup »	2,336	0,901	3,237	2	2
		<b>TOTAL FLOIRAC</b>	<b>4,521</b>	<b>1,273</b>	<b>5,794</b>	<b>4</b>
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,616	0,475	2,091	1	1
	« Le Pont »	1,423	0,873	2,296	3	1
	« Toulon-Chez Chailoux »	2,254	1,370	3,624	5	5
		<b>TOTAL SABLONCEAUX</b>	<b>5,293</b>	<b>2,718</b>	<b>8,011</b>	<b>9</b>
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	<b>4,051</b>	4,206	8,257	4	3
<b>TOTAL CARA</b>		<b>725,276</b>	<b>248,218</b>	<b>973,494</b>	<b>420</b>	<b>233</b>

# CHIFFRES CLÉS



## NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2019) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION TOTALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	746	472	206	43,6
ARVERT	3 412	2 631	2 450	93,1
BARZAN	471	371	253	68,2
BOUTENAC-TOUVENT	223	141	95	67,4
BREUILLET	2 847	2 023	1 811	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	234	165	142	86,1
CHAILLEVETTE	1 542	1 087	1 021	93,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	588	511	218	42,7
CORME-ÉCLUSE	1 111	564	0	0,0
COZES	2 136	1 442	1 135	78,7
ÉPARGNES	854	501	106	21,2
ÉTAULES	2 398	1 799	1 732	96,3
FLOIRAC	370	270	47	17,4
GRÉZAC	916	543	204	37,6
LA TREMBLADE	4 489	5 727	5 535	96,6
LE CHAY	765	399	257	64,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	604	593	98,2
LES MATHES	1 962	4 872	4 679	96,0
MÉDIS	2 855	1 886	1 582	83,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 103	3 716	3 334	89,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	834	652	606	92,9
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	911	780	584	74,9
ROYAN	18 372	18 384	18 361	99,9
SABLONCEAUX	1 412	689	334	48,5
SAINT-AUGUSTIN	1 342	1 110	1 055	95,0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 356	6 407	6 331	98,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 889	6 233	6 188	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 701	808	174	21,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 159	1 943	1 854	95,4
SAUJON	7 183	5 195	5 042	97,1
SEMUSSAC	2 335	1 518	1 263	83,2
TALMONT-SUR-GIRONDE	102	152	139	91,4
VAUX-SUR-MER	3 783	5 496	5 477	99,7
<b>TOTAL CARA</b>	<b>82 277</b>	<b>79 091</b>	<b>72 808</b>	<b>92,1</b>

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 851 059 m<sup>3</sup> (volume facturé en 2018 = 5 642 787 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 3,6 %). Moyenne 2003-2019 = 5 444 518 m<sup>3</sup>.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 80,4 m<sup>3</sup> pour l'année 2019.



# CHIFFRES CLÉS



## LES OUVRAGES

OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2018 (EN M3)
<b>STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER</b>	175 000	4 490 290
<b>STEP des MATHES-LA PALMYRE</b>	52 000 (fonctionnement estival)	246 653
<b>STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE</b>	64 000	925 880
<b>STEP de LA TREMBLADE</b>	24 000	615 688
<b>STEP de COZES</b>	3 000	118 151
<b>Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE</b>	500	17 933
<b>Lagune de BARZAN/BOURG</b>	500	14 260
<b>Lagune de BARZAN/PLAGE</b>	500	17 525
<b>Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT</b>	700	16 520
<b>Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET</b>	600	13 737
<b>Lagune de COZES/Les Bretons</b>	50	2 545
<b>Lagune d'ÉPARGNES</b>	250	13 764
<b>Lagune de GRÉZAC</b>	500	15 900
<b>Lagune de LE CHAY</b>	500	16 010
<b>Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE</b>	1 500	41 987
<b>Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET</b>	550	41 132
<b>Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE</b>	500	10 328
<b>Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE</b>	450	1 450
<b>Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP</b>	240	1 030
<b>Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ</b>	340	9 027
<b>Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX</b>	450	13 234
<b>STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-LES MÉTAIRIES</b>	25	0
<b>Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT</b>	250	11 050
<b>Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC</b>	140	1 150
<b>TOTAL CARA</b>	<b>326 545</b>	<b>6 655 244</b>

Nota : La moyenne est de 6 197 174 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées depuis 2010.





# CHIFFRES CLÉS



## LES RÉSEAUX

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **973 km de réseau** dont 725 km en gravitaire et 248 km en refoulement.
- **420 postes de refoulement** (233 sont télésurveillés et 32 sont équipés d'un groupe électrogène de secours).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **39 unités de lutte contre les odeurs.**

## LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **72 808 abonnés soit 92 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

## VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 851 059 m<sup>3</sup>.**

## VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **6 655 244 m<sup>3</sup>.**



## QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **3 016 tonnes de matières sèches produites. 3 689 tonnes de matières sèches valorisées par épandage agricole soit 3 073 tonnes de matières sèches hors chauds.**
- **100 % des boues sont conformes à la réglementation.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

## PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 (ANCIEN CONTRAT AVEC LA CER)

- **2,1439 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,67 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.
- 2,42 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,95 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.

## AU 23 AVRIL 2019 (NOUVEAU CONTRAT AVEC LA CERA) :

- **1,9697 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,36 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.
- 2,24 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,64 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.



## LES USAGERS DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **6 283 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 8 % des habitations.
- **94 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2019
- **705 installations existantes diagnostiquées** en 2019 dont 202 ventes.

# CHIFFRES CLÉS

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 12 lagunes / 4 filtres plantés de roseaux / 2 filtres à sable  
1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux



Station  
d'épuration  
des eaux usées



Fonctionnement  
estival  
uniquement



Filtres  
plantés de  
roseaux



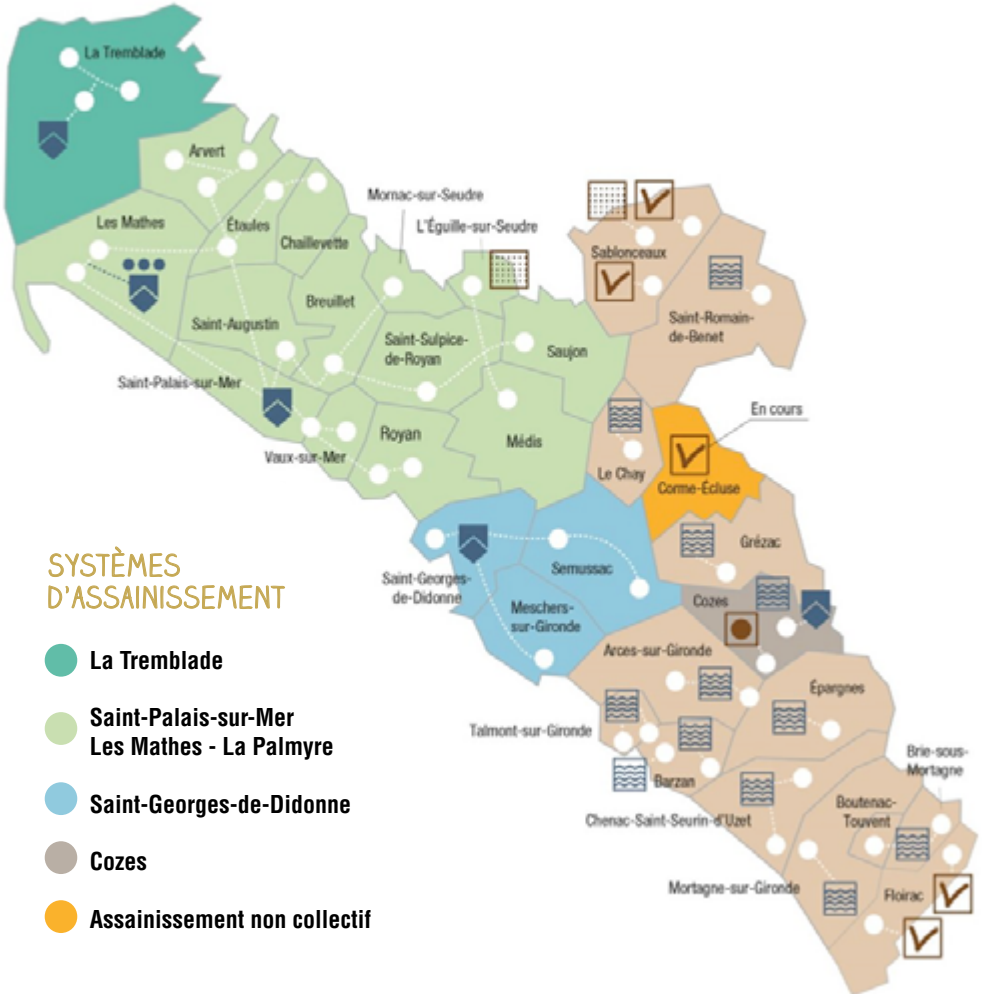
Station  
de  
lagunage



Filtre  
à sable



Disques  
biologiques +  
filtres plantés de  
roseaux





L'EAU C'EST LA VIE  
PRÉSERVONS-LA...

.....

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

☎ 05 46 22 19 20 ✉ [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr) 🌐 [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)

Service assainissement : [assainissement@agglo-royan.fr](mailto:assainissement@agglo-royan.fr) ou [spanc@agglo-royan.fr](mailto:spanc@agglo-royan.fr)